

RÈGLEMENT NO 19-395
MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 18-387
PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Considérant qu'avis de motion, a été donné en date du 3 décembre 2018;
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement #18-387 portant
sur la tarification des services municipaux;

Il est résolu que:

le règlement no. 18-387 soit adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

Tarifs en vigueur pour fourniture de services

· Location camion de voirie	100,00 \$	heure
· Location de niveleuse	175,00 \$	heure
· Location de la rétrocaveuse	110,00 \$	heure
· Location pelle Doosan DX180	150,00 \$	heure
· Location du tracteur/souffleur	150,00 \$	heure
· Location de camion avec équip. de neige	200,00 \$	heure
· Location de compacteur à la journée	50,00 \$	(25\$ demi)
· Terre à fossé :	20,00 \$	voyage
· Main-d'œuvre (1 homme) voirie & urbanisme	40,00 \$	heure
· Scie à béton à la journée	45,00 \$	(30\$ demi)
· Eau de l'aqueduc	0,03 \$	gallon imp
· Compteur d'eau usagé	50,00 \$	unité
· Photocopies	0,35 \$	(0,50 \$ coul)
· Sans but lucratif	0,10 \$	(0,25 \$ coul)
· Télécopies, matrices, etc.	2,00 \$	pièce
· Confirmation de taxes	5,00 \$	pièce

Location de salle: le prix comprend le ménage, les tables et chaises doivent être rangées
par le locataire.

Salle municipale (110 pers assises aux tables)

· Journée ou soirée	80,00 \$	fixe
· Réunion d'affaires ou formation associations	50,00 \$	fixe
· Formation (pédagogique ou loisirs)	10,00 \$	heure
· Organismes locaux sans but lucratif	gratuit	

Aréna (250 pers assises aux tables)

· Journée ou soirée	225,00 \$	fixe
· Réunion d'affaires ou formation associations	150,00 \$	fixe
· Formation (pédagogique ou loisirs)	20,00 \$	heure
· Organismes locaux sans but lucratif	gratuit	
· Espace du bas	80,00 \$	fixe
· Terrain	100,00 \$	
· Glace pour hockey patin	60,00 \$	heure
· Glace pour hockey bottine	30,00 \$	heure

Salle du Moulin (60 pers assises aux tables, 100 pour un spectacle)

· Journée ou soirée	135,00 \$	fixe
---------------------	-----------	------

Tout règlement ou disposition d'un règlement au mêmes fins est abrogé et remplacé
par les dispositions du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

maire

dir.gén/sec-trés

Avis de motion & présentation: 03 déc 2018
Adoption du règlement: 14 janvier 2019

Avis public: 19 déc. 2018
Avis d'entrée en vigueur: 14 janvier 2019